

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

2022.8.1.67

Le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni le JEUDI 1 DÉCEMBRE 2022 à 09h00 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération, 297 rue Rousseau Vaudran - 77190 Dammarie-lès-Lys, sous la présidence de M. Louis VOGEL, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS

Fatima ABERKANE-JOUDANI, Julien AGUIN, Josée ARGENTIN, Véronique CHAGNAT, Philippe CHARPENTIER, Régis DAGRON, Henri DE MEYRIGNAC, Bernard DE SAINT MICHEL, Olivier DELMER, Willy DELPORTE, Serge DURAND, Christian HUS, Jean-Claude LECINSE, Françoise LEFEBVRE, Kadir MEBAREK, Henri MELLIER, Michel ROBERT, Thierry SEGURA, Alain TRUCHON, Louis VOGEL, Lionel WALKER, Pierre YVROUD.

Date de la convocation :
18/11/2022

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES

Gilles BATTAIL a donné pouvoir à Julien AGUIN, Patricia CHARRETIER a donné pouvoir à Véronique CHAGNAT, Denis DIDIERLAURENT a donné pouvoir à Serge DURAND, Séverine FELIX-BORON a donné pouvoir à Lionel WALKER, Pascale GOMES a donné pouvoir à Henri MELLIER, Sylvain JONNET a donné pouvoir à Bernard DE SAINT MICHEL.

Date de l'affichage :
25/11/2022

ABSENTS EXCUSES

Noël BOURSIN, Thierry FLESCH, Franck VERNIN.

Nombre de membres :
en exercice : 31
présents ou représentés : 28

**OBJET : AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N°2 AU MARCHE 2020AEP01M
ELABORATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION D'EAU POTABLE DE LA
CAMVS**

Le Bureau Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) ;

VU la délibération n°2020.3.4.76 en date du 17 juillet 2020 du Conseil Communautaire fixant délégation d'attributions au Bureau Communautaire ;

VU la décision n°2020.1.3.3 du Bureau Communautaire du 23 janvier 2020 autorisant le Président ou son représentant à signer le marché 2020AEP01M Elaboration du schéma directeur d'alimentation en eau potable de la CAMVS ;

VU la décision n°2020.5.2.23 du Bureau Communautaire du 3 décembre 2020 autorisant le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 au marché 2020AEP01M Elaboration du schéma directeur d'alimentation en eau potable de la CAMVS ;

CONSIDERANT que le marché a été attribué au groupement PROLOG INGENIERIE / ARTELIA / AQUA MESURE pour un montant de 968.785,00 € HT pour la partie forfaitaire et sans montant minimum ni montant maximum pour la partie à bons de commande ;

CONSIDERANT qu'à ce jour, il s'avère nécessaire de conclure un avenant n°2 afin :

- D'acter le changement d'adresse du mandataire du groupement,
- De modifier en plus ou moins-value les quantités de certains prix, à savoir : Phase 2 : la quantité des points de mesures de la campagne de mesures en continu est augmentée à 100 contre 85 prévus, soit 8.417,65 € HT, aucun point de mesure ponctuelle de pression n'a été mis en place, soit une moins-value de 13.925,00 € HT ; Phase 3 : la recherche de fuites par sectorisation nocturne réalisée est de 18 contre 30 prévues initialement, soit une moins-value de 18.000,00 € HT, le linéaire de recherche de fuites réalisé est de 103,2 kms contre les 60 kms prévus initialement, soit 23.976,00 € HT,
- De prolonger de 8 mois le marché afin de tenir compte des ajustements de prestations du présent avenant et ainsi porté à 38 mois, hors période de validation, la durée du marché ;

CONSIDERANT que le montant total de cet avenant n°2 s'élève à 468,65 € HT pour la partie forfaitaire ;

CONSIDERANT que l'avenant étant inférieur à 5% du montant initial du marché, il n'est pas nécessaire de solliciter l'avis de la Commission d'Appel d'Offres sur la passation dudit avenant ;

DECIDE

Article 1er : D'approuver le projet d'avenant n°2 ci-joint pour la réalisation du schéma directeur d'alimentation en eau potable de la CAMVS avec le groupement PROLOG INGENIERIE / ARTELIA / AQUA MESURE pour un montant de 468,65 € HT sur la partie forfaitaire du marché.

Article 2 : D'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant n°2.

Adopté à l'unanimité.

Fait le jeudi 1 décembre 2022 à Dammarie-Lès-Lys.

Pour extrait confirme,

Accusé de réception

077-247700057-20221201-49083-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/12/22

Publication ou notification : 02/12/2022

Signé par le Président, Louis VOGEL



Louis Vogel

Président de la CAMVS
Maire de Melun
Conseiller Régional